



Compte – Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze, le vingt-huit Septembre, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, M. Dominique BRUNEL, Mme Valérie BOURGEAT, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS, M. Daniel HUGOUD, M. Olivier MANEVAL,

A donné procuration : M. Jean Marc KEHRWILLER à M. Pascal CLAUDEL
M. JUVEN Gilles à Mme Valérie BOURGEAT

Date de la convocation : 21 Septembre 2015

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h30

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 31 Août 2015

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

2) POINTS BUDGETAIRES

Suite à la réunion de la commission « Finances – Economies » du 23 Septembre 2015, M. Philippe MILAN présente au Conseil Municipal les tableaux récapitulatifs des budgets de fonctionnements (Dépenses, Recettes) et d'investissement (Dépenses, Recettes), arrêtés au 31 Août 2015.

Budget de la Commune : Dépenses de fonctionnement, nous avons consommé 226770.63€ soit 37.98% du budget primitif d'un montant de 597037.15€. Pour les recettes de fonctionnement, nous avons encaissé 310923.62€ soit 52.08% du budget primitif soit 597037.15€.

Dépenses d'investissement, nous avons consommé 262139.59€ du budget primitif d'un montant de 622401.22€. Pour les recettes d'investissement, nous avons encaissé 312799.66€ du budget primitif soit 622401.22€.

Budget Assainissement : Dépenses de fonctionnement, nous avons consommé 55159.10€ du budget primitif d'un montant de 160951.46€. Pour les recettes de fonctionnement, nous avons encaissé 152851.37€ du budget primitif soit 160951.46€.

Dépenses d'investissement, nous avons consommé 22327.68€ du budget primitif d'un montant de 101511.94€.

Budget Multiservices: Dépenses de fonctionnement, nous avons consommé 9245.12€ du budget primitif d'un montant de 39550.35€. Pour les recettes de fonctionnement, nous avons encaissé 7300.22€ du

budget primitif soit 39550.35€.

Dépenses d'investissement, nous avons consommé 5470.22€ du budget primitif d'un montant de 38550.35€.

Budget C.C.A.S: Dépenses, nous avons consommé 3361.09€ du budget primitif d'un montant de 11987.68€. Pour des recettes, nous avons encaissé 7667.17€ du budget primitif soit 11987.68€.

3) TRAVAUX «Les Berges du Rhône »

M. Jean Sébastien GUIER fait part au Conseil Municipal de l'état des travaux en cours. Les travaux de plantation vont se réaliser courant Octobre – Novembre.

M. Le Maire présente les avenants aux contrats suite à des travaux supplémentaires.

- Lot n°1 : Travaux VRD = 13504.26€ TTC
- Lot n°2 : Travaux paysagers = 2968.80€ TTC
- Lot n°3 : Travaux Eclairage public = 4040.10€ TTC

Une décision modificative est proposée au Conseil Municipal de 43400€, du chapitre 16 au chapitre 23.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

4) DELIBERATIONS

- **Sécurisation piétonnière de la rue de l'Ecole**

M. le Maire, fait part au Conseil Municipal, de l'avancement de ce projet.

Le montant de ces travaux est d'environ 90.000 €uros.

Ils devraient être réalisés en 2016, au plus tard en 2017, afin de pouvoir bénéficier de la subvention cantonale d'un montant de 26.936 €uros.

Ce projet est confié à l'architecte M.VIOT

La maîtrise d'œuvre s'élève à 6.187,50 €uros

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Réaménagement de la place de la Mairie**

M. le Maire, informe le Conseil Municipal, qu'un projet d'étude sera lancé, pour un coût de 2.000 €uros. Cette étude sera confiée à l'architecte paysager M.VIOT. M.VIOT et la commission communale Urbanisme travailleront ensemble sur ce projet.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Remplacement de la chaudière du Multiservices « LaTreille »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que Mme ROHAERT, gérante de ce commerce, lui a signalé que la chaudière était en panne. Un devis de réparation a été demandé à TTEC celui-ci est d'un montant d'environ 900€. M. le Maire a demandé des devis pour son remplacement, aux sociétés :

TTEC : 2.465 €uros

Nicolas TOMMASINI : 2410 €uros

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal pour le devis de M.TOMMASINI

- **Certificat d'économie d'énergie**

Energie S.D.E.D propose de résigner la convention pour l'obtention de certificat d'économie d'énergie. En effet, lors des travaux d'éclairage public entre 2011 et 2014 cela à rapporter à la Commune 480€.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT**

M. le Maire, informe le Conseil Municipal, qu'un transfert de certaines compétences des communes vers la communauté de communes H.T.C.C. se traduit par la création au sein de cette dernière, d'une nouvelle "commission locale d'évaluation des charges transférées".

Il est donc nécessaire de désigner des représentants du Conseil municipal au sein de cette nouvelle commission.

M. Jean-Sébastien GUIER, 1er adjoint, propose sa candidature au poste de Titulaire.

M. le Maire, Pascal CLAUDEL, propose sa candidature au poste de Suppléant

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Ilôt propreté à l'entrée du village**

M. le Maire, Pascal CLAUDEL, informe le Conseil Municipal, qu'un réaménagement de la plateforme de l'îlot propreté" sera réalisé, pour un montant de 6.623 €uros H.T

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Défibrillateurs**

M. le Maire, informe le Conseil Municipal, que la Commune est dotée de 3 défibrillateurs :

- 1 à la salle Polyvalente
- 1 à la salle les Berges du Rhône
- 1 à la Mairie

Des dates de péremption indiquent le remplacement des électrodes et de la batterie. La société qui a installé ces défibrillateurs a été contactée afin de proposer un contrat de maintenance.

La société « Dupont médical » (Colson) propose un contrat de maintenance annuel de 245 €uros H.T. par appareil.

Ce contrat comprend le remplacement des électrodes, et de la batterie, lorsque c'est justifié, plus diverses prestations.

M. le Maire indique qu'étant donné que le coût d'une batterie s'élève à 258 €uros, et celui d'une électrode à 55 €uros (51,12 euros pour la version "enfant"), et que les électrodes doivent être remplacées tous les 2 ans, il serait judicieux de souscrire à ce contrat

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Création d'un diagnostic**

M. le Maire, fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu en mairie, à l'en-tête partagé par la Préfecture de la Drôme, le Conseil Départemental, et l'Agence de l'eau", qui proposent de soutenir financièrement des projets sur le thème de l'eau et l'assainissement.

La commission communale d'assainissement propose la réalisation d'un diagnostic afin de quantifier et repérer les eaux parasites.

En effet ces eaux parasites ont une incidence importante sur le fonctionnement de la STEP : apport de gravier et de sable dommageable pour les pompes de relevage, traitement de ces eaux comptabilisé avec les eaux usées et facturées par le prestataire de service, qui occasionne une charge financière de plus de 30% sur une année aux Communes.

M. le Maire a demandé à la société SED 26 d'établir un devis. Celui est de 52.207 €uros T.T.C

Des dossiers de demandes de subventions seront envoyés à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental de la Drôme afin d'obtenir ces subventions.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

5) INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Rencontre d'élus sur le thème des droits publics**

M. le Maire, fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu en mairie, invitant les élus à une Rencontre concernant les "droits publics", qui aura lieu à Grenoble le 22 octobre 2015

- **Courrier de remerciement**

M. le Maire, fait part au Conseil Municipal, d'un courrier reçu en mairie, de la part du "Club de Camping-cars du Dauphiné", qui remercie la municipalité de GERVANS pour la mise à disposition gracieuse de la salle sous la Mairie.

- **Sécurisation via caméras de surveillance**

M. le Maire, fait part au Conseil Municipal, que, suite à la visite de M.MARTINEZ, la société VOL et FEU qu'une étude pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance (lieux d'implantation de caméras, d'antennes radio) a été réalisé dans la commune. Ce projet propose l'installation de :

- . 14 caméras,
- . 2 antennes radio (une sur le toit de la mairie, une sur le toit de l'école),
- . 1 serveur (dans une baie informatique), à la mairie

pour un coût de 80.000 €uros H.T.

La commission sécurité doit encore approfondir le projet.

La séance est levée à 22h10

Noms	Signatures	Noms	Signatures
Jean-Sébastien GUIER		Christian DELAS	
Christelle FOSSE		Nicolas BAUGIRAUD	
Philippe MILAN		Sauveur CATALANO	
Christine JULLIEN		Jean-Marc KEHRWILLER	
Valérie BOURGEAT		Dominique BRUNEL	
Gilles JUVEN		Daniel HUGOUD	
Corinne CHEVAL		Olivier MANEVAL	

Le Maire
P.CLAUDEL